

DEL2025_035**MAIRIE DE PEYMEINADE****EXTRAIT**
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 juin 2025
19H00

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Occupation du domaine public - Actualisation des modalités d'occupation du domaine public et de calcul de la redevance

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 4 juin 2025, s'est réuni le mercredi 11 juin à 19 heures 00 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyn HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE - Mme Sophie PERCHERON - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN - Mme Clarisse PIERRE.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Mireille JEUDY - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL

POUVOIRS DE : M. Jean-Michel BATTESTI à M. Michel DISSAUX - Mme Odile DESPLANQUES à M. Pierre FAURET - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Mireille JEUDY à Mme Catherine SEGUIN - Mme Patricia DI SANTO à Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI à Mme Audrey MOUTTÉ - M. Eric VIDAL à M. Didier MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THEME : DOMAINE PUBLIC / REDEVANCE**RAPPORTEUR : Pierre FAURET****SYNTHÈSE**

Par délibération n°DEL2024-076 du 25 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées aux modalités d'occupation du domaine public et de calcul de la redevance due par les titulaires.

Aujourd'hui, pour répondre à de nouvelles demandes d'occupation du domaine public, il convient de faire évoluer la grille des types d'occupation possibles et des modalités de calcul y afférentes en ajoutant le type d'installation suivant :

- Rampe d'accès

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les modalités d'occupation du domaine public et de calcul de la redevance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2125-1 et suivants et les articles R2125-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2017-069 du 14 décembre 2017 portant instauration des modalités et de la redevance d'occupation du domaine public ;

Vu la délibération n°DEL2018-042 du 5 juillet 2018 portant instauration des modalités d'occupation du domaine public et du calcul de la redevance ;

Vu la délibération n°DEL2019-62 du 12 décembre 2019 portant modification des modalités d'occupation du domaine public et du calcul de la redevance ;

Vu la délibération n°DEL2024-052 du 26 juin 2024 portant instauration d'une redevance variable et mise à jour des modalités d'occupation ;

Vu la délibération n°DEL2024-076 du 25 septembre 2024 portant modifications des modalités d'occupation du domaine public et de calcul de la redevance.

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant que par délibérations n°2017-069 du 14 décembre 2017, n°DEL2018-042 du 5 juillet 2018, n°DEL2019-62 du 12 décembre 2019, n°DEL2024-052 du 26 juin 2024 et n°DEL2024-076 du 25 septembre 2024, le Conseil Municipal a instauré et actualisé les modalités d'occupation du domaine public et de calcul de la redevance due au titre de cette occupation ;

Considérant que les types d'installation et les modalités de calcul de la redevance sont fixés par le Conseil Municipal ;

Considérant qu'une nouvelle demande d'occupation du domaine public a été effectuée auprès de la Commune pour un type d'occupation du domaine public non prévu dans la grille telle qu'actualisée le 25 septembre 2024 ;

Considérant que ladite demande portait sur l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'actualiser les types d'installation pouvant faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public et d'en définir les modalités de calcul de redevance ;

Considérant que les modalités d'occupation du domaine public et de calcul s'établissent alors comme suit :

Type d'installation	Modalités de calcul
Terrasse avec accueil de clientèle	Au m ² et par an
Terrasse sans accueil de clientèle	Au m ² et par an
Etalage au droit du commerce	Au mètre linéaire et par an
Entrepôt de biens liés directement à une exploitation économique	Au m ² et par an
Distributeurs automatiques (Denrées et/ou boissons) Avec procédure de mise en concurrence	Part fixe : Au m ² et par an Par variable : en % en fonction du chiffre d'affaires
Camions restaurants / camions outillage	Au m ² et par an
Mobilier / présentoir / appareil de cuisson	A l'unité et par an
Rampe d'accès	Au m ² et par an

Considérant qu'une part variable de la redevance en % en fonction de tranches de chiffres d'affaires pour les activités économiques soumises à concurrence est maintenue comme suit :

TRANCHES DE CHIFFRES D'AFFAIRES					
0/50K€	50/100K€	100/200K€	200/300K€	300/400K€	>400K€
50,00 €					
	120,00 €				
		300,00 €			
			540,00 €		
				800,00 €	
					1000,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les modalités d'occupation du domaine public et de calcul de la redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'actualisation des modalités d'occupation du domaine public selon les types d'installation et les modalités de calcul tels que mentionnés ci-dessus ;

- **DE MAINTENIR** une part variable en % de la redevance en fonction de tranches de chiffres d'affaires pour les activités soumises à concurrence comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la mise à jour des modalités d'occupation du domaine public telles que définies en annexe 1 de la présente délibération.

VOTE :

POUR : 21

M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN (2) - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX (2) - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET (2) - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE (2).

CONTRE : 6

Mme Sophie PERCHERON (2) - M. Didier MOUTTÉ (2) - Mme Audrey MOUTTÉ (2).

Peymeinade, le 11 juin 2025

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Derache', written in a cursive style.